COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°07

Paris, mardi 09 juillet 2019

ORANGE
Stabilité dans la gouvernance

La CFDT prend acte de la relaxe en première instance du PDG de l'entreprise Orange, Stéphane Richard, dans le cadre de l'affaire Adidas/Crédit Lyonnais.

Les salariés d'Orange seront préservés de tout déséquilibre, particulièrement à court terme

L'issue du procès visant la personne de Stéphane Richard et non sa qualité de PDG du Groupe Orange, permet d'envisager plus sereinement l'avenir de ses salariés au sein de l'entreprise et l'atteinte des objectifs fixés.

La CFDT considère qu'une certaine stabilité est nécessaire à la bonne marche d'un Groupe comme Orange

Orange fait face à un contexte concurrentiel et sectoriel bousculé et des transformations internes structurantes en cours. Il était important que le PDG puisse assurer son mandat jusqu'à son terme, la CFDT reste attentive aux conséquences qu'une période d'incertitude aurait tant à l'intérieur de Groupe qu'à l'impact potentiel auprès des marchés.

Une vision stratégique 2025 en attente

La CFDT attend d'Orange que le dialogue social reste à la hauteur. L'équipe dirigeante annoncera un nouveau plan stratégique à 5 ans en fin d'année aux instances de représentation du personnel. La stratégie sociale, sociétale, environnementale engagée par Stéphane Richard devra être pérennisée quel que soit le Président et/ou la Direction Générale à la tête de l'entreprise.

Fédération Communication Conseil Culture (F3C) CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS Cedex 19
Tél.: +33(0)1 56 41 54 00 - fax: +33(0)1 56 41 54 00 - email: f3c@f3c.cfdt.fr - site: www.f3c-cfdt.fr